

RW/BILAT/931007B  
MINISTERE  
DES  
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

DIRECTION DES AFFAIRES  
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique  
Centrale et Orientale

5.10. Note du ministère des Affaires étrangères, 7 octobre 1993,  
Entretien du Président de la République François Mitterrand  
avec le Président Juvenal Habyarimana

N° 2556 /DAM

Déclassifié

- N O T E -

A/S : Entretien du Président de la République avec le Général Juvenal  
HABYARIMANA, Président du Rwanda.

#### I. - POINT DE LA SITUATION

- Au Rwanda, la situation est préoccupante : les partis politiques s'abandonnent aux querelles intestines, en particulier le MDR chargé de désigner le premier ministre de transition, lequel, déjà connu, pourrait voir son autorité contestée ; l'armée se débande alors que le FPR garde sa capacité opérationnelle ; la situation économique et sociale exige des mesures de redressement urgentes qui ne pourront toutefois être prises que par le gouvernement élargi.

- Grâce à notre action diplomatique, la résolution 872 du Conseil de Sécurité a décidé de l'envoi au Rwanda d'une force internationale. Le déploiement du premier contingent devrait intervenir, selon l'ONU, dans les deux ou trois mois et permettre la mise en place du gouvernement de transition.

#### II. - LE PRESIDENT HABYARIMANA

- Le Président HABYARIMANA, d'ethnie Hutu, d'abord réservé à l'égard des Accords de paix d'Arusha qui transfèrent au gouvernement une partie de ses pouvoirs, se déclare maintenant prêt à leur stricte mise en oeuvre.

Il est conforté par le ralliement de plusieurs partis politiques et surtout par le résultat des élections dans le Burundi voisin de composition ethnique similaire, qui a consacré la victoire du candidat Hutu.

- Le Président rwandais est néanmoins inquiet à l'idée du désengagement de la France dont l'aide a été essentielle pour empêcher une victoire militaire du FPR. Il a déjà marqué sa préoccupation lors de la déflation (de 100 à 52) de notre coopération militaire après la signature des Accords d'Arusha.

III. - ELEMENTS D'ENTRETIEN

- Conformément aux accords d'Arusha nous procéderons au retrait du contingent NOROIT encore basé à Kigali (deux compagnies) lorsque le déploiement de la force internationale dans la capitale sera terminé, c'est-à-dire vraisemblablement en décembre.

- La participation de la France à la force internationale n'est pas envisageable en raison de l'opposition du FPR alors que son accord est exigé par les textes.

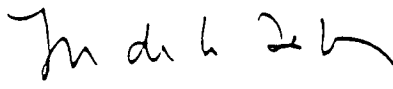
- Le Président pourra rassurer son interlocuteur sur les dispositions de la France à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les accords d'Arusha soient respectés et que, notamment, les élections puissent se tenir dans les délais prévus (22 mois).

- En matière de coopération militaire, le Président pourra évoquer la nécessaire adaptation de notre dispositif au nouveau contexte. Nous souhaitons que le gouvernement de transition élargi détermine le plus tôt possible ce qu'il attend de la France (la position du FPR sur le maintien de ce type de coopération avec nous n'est pas claire) ; nous n'entendons pas, en tout état de cause, aller au-delà de la coopération existant avant l'offensive d'octobre 1990, qui portait essentiellement sur la gendarmerie avec une vingtaine de coopérants.

- La France est consciente de la grave situation économique et financière du Rwanda du fait de la guerre. Nous sommes disposés à accompagner le redressement économique du pays (en particulier soutien à l'Etat de droit, aide aux réfugiés et aux rapatriés, démobilisation). Nous étudierons les demandes qui seront faites par le gouvernement de transition.

- Nous sensibiliserons aussi les autres bailleurs de fonds bi et multilatéraux pour qu'ils aident le Rwanda. Il paraît primordial que le Rwanda soit en mesure de négocier sans tarder un nouvel accord avec le FMI et la Banque Mondiale.

- Le Président pourra insister sur l'importance que nous attachons au strict respect par les deux parties de l'accord de paix et sur la responsabilité qui leur incombe dans le déroulement satisfaisant de la transition./.



Jean-Marc de LA SABLIERE